

# COMPTE RENDU CONSEIL PORTUAIRE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010 A 16H

## Présents :

Mrs **RAFFARIN Patrice** (Maire) – **OLLIVIER Jean-Pierre** (Conseiller Municipal délégué aux affaires maritimes) – **MENANTEAU Jacques** (Membre du Bureau de l'APPRP) – **VICTOR Jean-Michel** (Président de l'Association APPRP) – **MOTTE Florentin** (Professionnel du nautisme) – **CHAUVEAU Hugues** (Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle) – **CAMUS Jacques** (Trésorier de l'Association de l'APPR), **Loïc TURBÉ** (Association Ostro-Arti.Com)  
Madame **DANIS Annick** (Présidente de l'Association APNR)

## Absents excusés :

Mrs **ZÉLIE David** (Agent des Services Techniques Municipaux) - **Pascal BRISSONNET** (Responsable des Services Techniques Municipaux)

## **Ouverture de la Séance : 16h00**

Monsieur JP OLLIVIER informe le Conseil Portuaire de la réception du récépissé de la Préfecture pour le dossier des mouillages plage Sud (voir copie ci-jointe).

## **1 – AMODIATIONS**

- **Filières** : JP Ollivier précise au Conseil Portuaire que nous avons sollicité les 100 premières personnes sur la liste d'attente du port. Nous poursuivrons nos demandes de manière à obtenir le maximum de réservations à l'année (maximum 15 places). Les 5 autres places disponibles seront réservées aux bateaux de passage. Il précise d'autre part que la période d'utilisation des filières sera du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année.

J. MENANTEAU précise que les taquets doivent être assez solides pour être compatibles avec l'amarrage. Il serait souhaitable qu'une personne informe les amodiataires sur les méthodes d'amarrage.

JP OLLIVIER propose d'envoyer à chaque amodiataire une fiche d'information précisant le diamètre des amarres et la façon de s'amarrer.

J.M VICTOR précise que la filière doit être visible hors de l'eau lorsque le bateau est amarré.

J. MENANTEAU demande si le nettoyage des filières est envisagé pour la saison. JP Ollivier répond qu'une révision sera effectuée avant le 1<sup>er</sup> avril 2011.

- **Tarifs** : JP Ollivier a remarqué lors de la saison 2010 que les tarifs pour les filières n'étaient pas adaptés pour les visiteurs. Il demande au Conseil Portuaire une adaptation des tarifs. Il propose les tarifs suivants :

- Amodiation sur filière pour la nuitée : 4.78€ TTC
- Amodiation sur filière pour 15 nuitées : 71.70€ TTC
- Amodiation sur filière au-delà de 15 nuitées mais inférieure à 30 nuitées : 100€ TTC

- **Port :** Le Conseil Portuaire accepte une proposition d'augmentation de 2 à 3% des différentes amodiations qui devra être validée par le Conseil Municipal.
- **Travaux prévus :** M. Paillet de Métalnéo doit intervenir pour rogner les parties débordantes des échelles sur la jetée et la cale. D'autre part, pour sécuriser l'accostage des bateaux sur la cale des défenses en bois seront disposées en surépaisseur de chaque côté des échelles.

## **2 – REGLEMENT INTERIEUR**

Des précisions devront être apportées dans le règlement intérieur, notamment :

- Baignade interdite dans l'enceinte du port (voir pour l'été prochain l'aménagement de pontons sur la plage sud pour inciter les jeunes à se baigner dans le cadre d'une surveillance auprès du poste de secours).
- Dates définies pour l'amarrage sur filières : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre
- Préciser le diamètre du bout (18) pour amarrage sur filière

## **3- QUESTIONS DIVERSES**

JM Menanteau demande si la zone de mouillages relative à la Plage Nord inscrite actuellement au POS sera conservée dans le nouveau SCOT. P. RAFFARIN répond que seul l'extension du port sera inscrite dans le SCOT, car il n'est pas possible de monter deux projets. Par conséquent, le conseil portuaire accepte le futur projet du port et qu'il soit inscrit dans le SCOT.

JM Victor demande quand les parcs à huîtres seront balisés. JP OLLIVIER répond qu'il a rencontré les responsables régionaux de la conchyliculture pour évoquer ce problème, ils se sont engagés à remettre en état les balisages des parcs de l'île de Ré. Nous les relancerons au printemps si cela n'a pas été fait.

JM Victor présente au nom de l'association l'APPRP un projet d'installation de pontons à l'intérieur du port, appuyé sur la jetée, estimation financière non présentée, le projet peut être largement amorti sur 10 ans. P. Raffarin soulève la question de l'acceptation des différents services de l'Etat et suggère à l'association de rencontrer le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Julien CHARLES afin de connaître son avis.

J. MENANTEAU demande si le Conseil Général prendra en charge à 100% le dragage du port et quand sera-t-il fait ? P. Raffarin explique que le Directeur a changé et que M. Proust, nouveau Directeur, ne pourra prendre en charge que 40% du prix engagé, le reste sera à charge de la Collectivité.

P. Raffarin souligne que la pancarte de la cale du Pas de la Fontaine a été installée.

JP Ollivier précise qu'un courrier sera envoyé à M. Goilot et M. Boucard pour leur signaler que leur contrat d'amodiation se terminera fin avril sauf s'ils ont acquis de nouveau un bateau comme précisé dans le règlement du port.

### **Séance levée à 17h30**

Jean-Pierre OLLIVIER,  
Conseiller Municipal délégué aux Affaires Maritimes